

Communiqué de presse

**Cérémonie commémorative****Journée nationale commémorative de l'appel du Général de Gaulle,  
le 18 juin 1940, à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.****Mardi 18 juin à 16h45 au cimetière de Talence**

**La Ville de Talence organise la cérémonie commémorative du 84<sup>e</sup> anniversaire de l'appel du Général de Gaulle, le 18 juin 1940, à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, mardi 18 juin à 16h45 au cimetière de Talence. La cérémonie débutera à 17h.**

**Rassemblement à 16h45 :** les délégations - porte-drapeaux, représentants des associations, élus - se rassembleront à l'entrée du cimetière, rue de Suzon et se dirigeront vers le Monument aux morts. La cérémonie débutera à 17h devant le Monument aux Morts.

En juin 1940, la situation militaire en France est critique et des millions de civils fuient l'avancée des troupes allemandes qui défilent à Paris le 14 juin. Le général de Gaulle, sous-secrétaire d'État à la Défense nationale et à la Guerre est envoyé en mission le 16 juin à Londres pour demander au Premier ministre britannique des renforts maritimes et aériens. À son retour à Bordeaux, le Général de Gaulle apprend la démission du président du Conseil, Paul Reynaud, remplacé par le maréchal Pétain qui s'apprête à négocier les conditions d'un armistice avec l'Allemagne.

Refusant la défaite, de Gaulle retourne à Londres dès le 17 juin. Le 18 juin au soir, il intervient sur les ondes de la radio britannique, la BBC, et lance un appel à poursuivre le combat, aujourd'hui considéré comme l'acte fondateur de la France libre : « Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas ». L'évènement célébré chaque année depuis 1941, est devenu un symbole du refus de la défaite et des conséquences dramatiques de l'armistice. Le décret du 10 mars 2006 institue le 18 juin « Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi ».

**Déroulé de la cérémonie :****Dépôts de gerbe :**

- Monsieur Rossi et Monsieur Michel Clément pour l'association ACPG CATM,
- Monsieur Christian Pène, conseiller municipal délégué aux relations avec les anciens combattants et aux cérémonies patriotiques

**Lectures de messages :**

- Monsieur François Lourenço pour l'Union Nationale des Combattants,
- Monsieur Claude Rossi pour l'association ACPG CATM (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre -Combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc),
- Monsieur Christian Pène, conseiller municipal délégué aux relations avec les anciens combattants et aux cérémonies patriotiques lira le message du Ministère des Armées.

**« Aux Morts »**

- Sonnerie aux morts par Richard Térol, clairon, Minute de silence, Marseillaise.

**Info : Cimetière de Talence - 99 rue Bourgès - 33 400 Talence - tél. 05 56 80 30 66**